

Seine-Saint-Denis • 1,5 million d'hab.

Un dispositif pour tendre la main aux collégiens exclus

Devant l'ampleur du nombre des exclusions temporaires de collégiens, le conseil général a lancé un vaste dispositif de financement et de soutien des projets d'accueil portés par les villes et les associations. Près de la moitié des collèges sont aujourd'hui concernés. Une première pour un département.

«L'exclusion temporaire est une sanction ultime, que l'on prononce lorsque tout le reste a échoué», précise Daisy Brabant, principale du collège Romain-Rolland à Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis). Pourtant, lorsqu'elle sort son classeur pour les dénombrer, la liste semble interminable: soixante depuis la rentrée (lire le témoignage p.41). Un cas loin d'être isolé. Chaque semaine, les cent vingt collèges du département procèdent à environ trois cents exclusions temporaires externes. En l'absence de statistiques officielles, c'est l'estimation qu'en a fait le conseil général, qui a décidé de prendre ce problème à bras-le-corps.

Éviter la récidive

«Les exclusions sont si récurrentes, qu'elles perdent leur effet dissuasif», analyse Mathieu Hanotin, vice-président du conseil général, chargé de l'éducation. Il faut donc redonner à la sanction sa vertu pédagogique. C'est dans ce sens que nous avons réfléchi, avec l'inspection académique, à la prise en charge des élèves temporairement exclus, pour en faire un temps qui facilite le retour en classe et participe à la lutte contre le décrochage scolaire.»

AVANTAGES

- **Accueillis, les collégiens exclus ne sont pas livrés à eux-mêmes.**
- **Un travail sur la responsabilité et sur la sanction permet un retour au collège apaisé.**
- **La deuxième année d'expérimentation a montré qu'entre 60% et 90% des jeunes accueillis n'étaient pas exclus une nouvelle fois.**

INCONVÉNIENT

L'ambition pédagogique du dispositif ne permet pas l'accueil en grand nombre: 24 jeunes en moyenne par collège concerné, en 2010.

Une lettre de mission que le conseil général inscrit aussi dans le champ de la protection de l'enfance. «Avec les exclusions temporaires, nous nous trouvons face à un "no man's land institutionnel", s'alarme Sophie Bonnelle (lire le témoignage p.41), chef de bureau de l'action éducative du conseil général, les mineurs étant la plupart du temps livrés à eux-mêmes et dans la rue. Même si ce n'est pas de notre compétence, il fallait tenter quelque chose.»

Débloquer la situation

Après deux ans d'une expérimentation concluante, la Seine-Saint-Denis a donc généralisé le dispositif d'accueil des collégiens exclus temporairement. En novembre 2010, à l'issue d'un vaste appel à projets, il a attribué près de 200 000 euros à 16 porteurs de projet (17 villes, 51 collèges concernés), les subventions s'échelonnant de 2 000 à 25 000 euros. Un rôle qui ne le cantonne pas au soutien financier: le département accompagne aussi les partenaires dans le montage et le suivi des projets. «Nous organisons des comités de suivi locaux qui les aident à formaliser des procédures, à poser des règles», indique Sophie Bonnelle. Un appui qui, dans certains cas, conditionne la poursuite de l'accueil.

BILAN 2009-2010

478 élèves accueillis provenant de 20 collèges.

INVESTISSEMENT 2010-2011

200 000 euros versés par le conseil général à 16 porteurs de projets (17 villes et 51 collèges concernés).

CONTACTS

- Sophie Bonnelle, chef de bureau de l'action éducative de Seine-Saint-Denis, email: sbonnelle@cg93.fr
- Armand N'Zoulou, directeur de l'association Arrimages, email: direction@arrimages.org

La ville de Clichy-sous-Bois a intégré le dispositif financé par le conseil général depuis deux ans. Arrimages, association de prévention spécialisée et de soutien scolaire, est porteur du projet. A la rentrée 2009, si les principaux des collèges sont soulagés que l'association prenne en charge ces jeunes qu'ils ne savent plus gérer, ils demandent, en revanche, de la réactivité. «Il aurait fallu que l'on puisse accueillir les collégiens au pied levé. Or nous ne voulions pas nous laisser déborder par un afflux d'exclus, au détriment de l'action éducative», plaide Armand N'Zoulou, directeur d'Arrimages (lire le témoignage p.41).

La mise au point du dispositif dure un trimestre, mais donne un résultat ambitieux: une fois la sanction prononcée, si le jeune et sa famille acceptent le suivi d'Arrimages, l'association les reçoit, explique le parcours et fait signer au jeune un contrat moral. Durant son exclusion, il travaille sur les motifs de la sanction, revient sur les objectifs de l'école, ses codes. Puis, l'enfant fait le bilan avec l'associa-

Une aide du FSE pour l'évaluation

Fin 2010, le conseil général a obtenu un cofinancement du Fonds social européen (FSE) d'un montant de 200 000 euros, qui court jusqu'en 2013, destiné à accompagner le déploiement de l'accueil des collégiens exclus temporairement sur tout le département. Cette enveloppe lui permettra tout d'abord d'évaluer qualitativement le dispositif. Dans quels cas l'exclusion est-elle pratiquée? Quel est le profil du public accueilli? L'accueil a-t-il un impact sur le parcours scolaire? Autant de questions que le conseil général compte approfondir. Elle financera également l'organisation d'un échange de pratiques entre intervenants et la construction d'outils de pilotage communs.

Elle coordonne le dispositif



Sophie Bonnelle, chef de bureau de l'action éducative de la Seine-Saint-Denis

Des synergies nouvelles

L'accueil des élèves exclus n'est pas une réponse unique au décrochage scolaire. En cinq jours, on ne règle pas les problématiques scolaires. Il s'agit d'une première vigilance à laquelle l'Education nationale doit être associée. Ainsi, nous avons signé une convention avec l'inspection académique qui s'implique dans la définition des orientations du dispositif, l'évaluation des projets proposés et l'accompagnement. Dans nos comités de suivi locaux, nous sommes attentifs à ce que le porteur de projet soit vu comme un partenaire et non un prestataire. La réussite en dépend, car l'un des effets positifs de la mise en place de l'accueil est de créer des synergies nouvelles entre les collèges et l'extérieur.»

Il est porteur de projet



Armand N'Zoulou, directeur de l'association Arrimages à Clichy-sous-Bois

«Un choc des cultures»

«Le démarrage du projet a été complexe. Il nous a fallu surmonter un choc des cultures, car les collèges voulaient que les élèves aient des devoirs à faire pendant l'exclusion. Nous ne pouvions nous y engager puisque ces jeunes sont fâchés avec l'école. Il fallait les mettre à l'aise et ne pas rejouer le même scénario. Nous concevions l'accueil plutôt comme un sas qui leur permette d'accepter leurs responsabilités et la sanction. Surtout, les collèges réclamaient un accueil au fil de l'eau, ce que nous avons refusé en 2009, faute de moyens. Cette année, nous nous sommes réorganisés pour accéder à leur souhait. Cela demande nombre d'échanges, mais cette collaboration enrichit nos pratiques.»

Elle bénéficie de l'action



Daisy Brabant, principale du collège Romain-Rolland à Clichy-sous-Bois

«Des pistes d'amélioration»

«Il arrive que les professeurs soient dépassés par une situation très difficile qui mène à une exclusion temporaire. Le travail sur la sanction avec un éducateur spécialisé d'Arrimages peut faire revenir le jeune à de meilleures dispositions à l'égard du collège. Un autre atout de cet accueil est le suivi avec les familles qui sont reçues par le collège ainsi que par l'association. Le conseiller principal d'éducation est le référent de l'enfant pendant et après l'exclusion. Il assiste à mes côtés au bilan de retour. Le dernier point qui a été fait avec les partenaires a permis de faire évoluer le dispositif. Alors que je l'avais peu utilisé en 2010, cette année, huit de mes élèves ont déjà pu en bénéficier.»

tion et le collège, juste avant sa réintégration. Mais, en 2009, les moyens d'Arrimages étant limités à la subvention de 18000 euros du département, l'association choisit de n'accueillir que les élèves exclus au moins cinq jours, qui, de plus, ne peuvent entrer dans le dispositif que le lundi. Résultat: de janvier à juin 2010, seuls vingt-cinq élèves issus des trois collèges du secteur seront reçus.

Des financements difficiles

«L'organisation était un peu trop rigide, concède la principale du collège Romain-Rolland, Daisy Brabant. Quand l'élève dysfonctionne grave-

ment, l'exclusion doit avoir lieu sur-le-champ, et pas huit jours après.» A la rentrée 2010, l'association Arrimages n'ayant pas réuni d'autres financements que ceux du département, elle bloque le redémarrage.

«Clichy-sous-Bois se trouve dans une situation financière très compliquée, admet Sophie Bonnelle. Or l'enveloppe que nous accordons aux porteurs de projets ne suffit pas. Il faut que d'autres partenaires s'impliquent.» Le conseil général organise donc une réunion de crise avec l'inspection académique et la ville pour que le projet soit inscrit dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale, puis accompagne

**800 000
EUROS**

pourraient être attribués à la ligne budgétaire «décrochage scolaire» par le Fonds social européen, à la demande du président du conseil général de la Seine-Saint-Denis, qui a saisi le préfet de région dans ce sens.

Arrimages dans sa recherche de subventions auprès de fondations. «Devant la crispation des collèges, nous avons aussi exigé l'organisation de réunions techniques pour que l'accueil des exclus soit assoupli, à l'instar de ce qui se pratique ailleurs dans le département», ajoute Sophie Bonnelle. Dans l'attente des financements, l'accueil a repris en février 2011. Il est élargi aux exclus de plus de trois jours qui peuvent dorénavant être reçus les lundis, mardis et jeudis, l'association ayant mis des moyens humains supplémentaires. «Sans le conseil général, le projet n'aurait certainement pas survécu!» admet Sophie Bonnelle. *Michèle Foin*